



Mairie de Peyrolles-en-Provence
Tél. 04.42.57.80.05
Télécopie : 04.42.67.05.19

Nombre de conseillers

En exercice	29
Pouvoirs	4
Présents	18
Votants	22

O B J E T :

**PROJET ÉDUCATIF
JEUNESSE**

ANNÉE 2020/2026

DE 2021-04-057

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 013-211300744-20210406-DE2021_04_057-DE

L'an deux mille vingt-et-un

Le mardi six avril

le Conseil Municipal de la commune de **PEYROLLES en PROVENCE**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier FRÉGEAC, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : le 31.03.2021

PRÉSENTS :

Patrick **APICELLA** – Thomas **ARCAMONE** – Joël **BOTELHO** – Karim **BOUCHERIT** – Suzanne **BRITO** - Betty **CARVOU** – Daniel **DECANIS** –
Stéphanie **DELVOYE** – Jacqueline **DRAHONNET** - Patricia **DUPANIER** –
Thomas **ESCOFFIER** – Martine **FAUVET** – Olivier **FRÉGEAC** –
Sandrine **LERDA** - Gaëtan **MUSELET** – Nicolas **PARADISO** – Marie
RUFFINATTO - Céline **SORRIBAS**

**EXCUSÉS avec pouvoir donné conformément aux dispositions de
l'article L 2121-20 :**

Béatrice **BALP** pouvoir remis à Betty **CARVOU**
Prescilla **FONTAINE** pouvoir remis à Olivier **FRÉGEAC**
Anne-Marie **FUCHS** pouvoir remis à Sandrine **LERDA**
Sylvain **VIDOT** pouvoir remis à Patrick **APICELLA**

ABSENTS EXCUSÉS : Jennifer **BOMO-COHEN** - Nicolas **CONSTANTY**
– Xavier **FOUYAT**

ABSENTS : Franck **AUZET** - Hamidou **BENLAKHLEF** – Christine
BUQUET – Michel **FOURNIER**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a procédé à l'ouverture d'une maison des jeunes (12/17 ans) en septembre 2016, proposant un espace de jeunes 14/17 ans et un accueil collectif de mineurs pour les 12/17 ans.

Ce lieu unique est situé au lieu-dit « les Rivaux » et permet aux jeunes de trouver des réponses à leurs besoins.

L'action éducative et pédagogique « globale » se construit sur la base d'un projet éducatif communal qui a été approuvé par délibération n° DE 2016-06-074 en date du 28 juin 2016.

Monsieur le Maire propose de voter la reconduction du projet éducatif jeunesse 2020/2026, en incluant les adaptations, et attentes du public concerné, en respectant les dispositions gouvernementales.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Le Conseil Municipal, après divers échanges de vue, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reconduction du projet éducatif jeunesse, année 2020/2026, annexé à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le projet éducatif jeunesse, ainsi que tout document afférent à venir, relatif au projet éducation jeunesse, année 2020/2026.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture d'Aix
le
et publication ou notification
DU 07.04.2021

LE MAIRE

OLIVIER FRÉGEAC

Projet Educatif « Jeunes 11/17 ans » 2020 - 2026



PROJET EDUCATIF JEUNESSE ANNEE 2020 - 2026 PEYROLLES EN PROVENCE

PREAMBULE

En 2013, la Commune a réalisé un diagnostic de territoire mettant en exergue la nécessité d'ouvrir un **espace dédié au public « jeunes »** proposant à la fois des activités de loisirs, un accompagnement scolaire et professionnel, un espace d'écoute et de discussion, etc. Ce diagnostic a également déterminé la nécessité de différencier un espace pour les 14/17 ans sur des temps périscolaires et pour les 12/17 ans pendant les vacances et le mercredi.

L'enjeu pour la Commune a été et est toujours de définir un **schéma de prise en charge globale de la jeunesse (projet éducatif) sur la Commune reposant sur la proposition de services ou actions dédiés aux jeunes et de passerelles avec les différents acteurs locaux (collège, associations, mission locale, etc.)**.

Le but étant de rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs mais aussi de les associer pleinement dans la vie de la collectivité au travers du respect des valeurs de la République.

L'élaboration de ce Projet Educatif prend appui sur le bilan du précédent projet éducatif qui a mis en exergue les problématiques rencontrées, les actions à développer/pérenniser, les réajustements opérés mais aussi les réussites.

En effet, depuis l'ouverture de la Maison des Jeunes en 2016 et la formalisation du Projet Educatif 2016/2020, il a été constaté une forte accélération de l'évolution des besoins et attentes des jeunes vis-à-vis de cet équipement.

La jeunesse, de par sa « nature » et l'évolution de la société en général, va de plus en plus vite. Les structures qui lui sont dédiées se doivent donc d'être en éveil constant et réactives afin de s'adapter aux besoins des jeunes et ainsi ne pas perdre le contact avec eux. De plus, la prépondérance des usages numériques et réseaux sociaux par les jeunes est un élément à prendre en compte dans la réponse éducative à leur apporter.

Enfin, grâce au diagnostic de territoire partagé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale Val de Durance, le projet éducatif 2020-2026 de la Commune intègre également un champ d'action à l'échelle du territoire de l'ensemble des 7 communes signataires. La Jeunesse étant au cœur des préoccupations des communes, il semble nécessaire de mutualiser les ressources et actions en faveur des jeunes dès lors que cela apparait possible (humainement, matériellement, etc).

La CTG Val de Durance 2020-2024 couvre un large champ d'action (par rapport au CEJ), à savoir une prise en charge du volet social, en plus des volets de la petite enfance, enfance et jeunesse qui sont maintenus : L'accès aux droits sociaux / Le logement et le cadre de vie / L'animation de la vie sociale / L'accompagnement des situations de vulnérabilité. Dans une logique de bassins de vie et d'harmonisation, la CTG Val de Durance regroupe les communes de Saint Paul lez Durance / Jouques / Peyrolles en Provence / Meyrargues / Le Puy Sainte Réparate / Rognes / La Roque d'Anthéron.
[..CAFC.TG.CTG finale pour CM nov 2020.Convention CTG La Durance annexe 1 Diagnostic modif.pdf](#)

Projet Educatif « Jeunes 11/17 ans » 2020 - 2026

INFORMATIONS CONCERNANT L'ORGANISATEUR

Depuis septembre 2013, la gestion des Accueils Collectifs de Mineurs a été confiée par la Commune, dans le cadre d'un marché de service, à l'association Institut de Formation, d'Animation et de Conseils (I.F.A.C).

Même si la gestion a été transférée à l'I.F.A.C, d'un point de vue règlementaire, **l'organisateur reste la Mairie de Peyrolles en Provence** représentée par son maire en exercice, Monsieur Olivier FRÉGEAC.

Ainsi, la Collectivité traduit son engagement en faveur de la Jeunesse en élaborant le Projet Educatif sur une durée de 6 ans, de 2020 à 2026. Elle s'assure également du respect des orientations éducatives développées sur l'ensemble des équipements gérés par elle.

Dans ce cadre, la vocation principale de la Commune de Peyrolles en Provence est **l'organisation de loisirs permettant la découverte de pratiques variées et d'activités de loisirs à visée pédagogique et citoyenne pour tous les jeunes peyrollais, quelle que soit leur situation sociale.**

PROJET EDUCATIF

La Commune de Peyrolles en Provence se donne pour mission une prise en charge globale de qualité des jeunes âgés de 11 à 17 ans (quota de 7 enfants de 11 ans) afin de leur apporter une réponse adaptée à leurs besoins en termes de loisirs, d'activités, de projets, d'accompagnement, d'écoute et toujours en adéquation avec les intérêts communs.

Cette mission est guidée par les valeurs de la République (Liberté – Egalité – Fraternité) dont le principe de Laïcité en constitue le ciment.

La première pierre de cette prise en charge a été l'ouverture de la « **Maison des Jeunes** » (12/17 ans) en septembre 2016 proposant un **Accueil de Jeunes** pour les **14/17 ans** et un **Accueil Collectif de Mineurs** pour les **12/17 ans**.

Ce lieu unique permet aux jeunes de trouver, **en un seul endroit**, des réponses quels que soient leurs besoins ; des propositions de loisirs quelles que soient leurs attentes ; un lieu d'écoute, d'échanges et de conseils.

Ainsi, les horaires et jours d'ouverture de la Maison des Jeunes sont adaptés selon qu'il s'agisse de l'accueil de jeunes ou de l'ACM classique ; les missions de ces deux types d'accueils étant différentes mais complémentaires.

Afin de s'adapter aux besoins en constante et rapide évolution des jeunes, des actions ou services complémentaires pourront être proposés durant les 6 années de validité du Projet Educatif.

La commune se laisse ainsi la possibilité de mettre en place tous les outils qu'elle jugera nécessaires à une prise en charge de qualité des jeunes comme par exemple (liste non exhaustive) :

- labélisation de la MDJ en Point Information Jeunesse.
- Aide aux devoirs pour les collégiens et lycéens.
- Animation hors les murs.
- Appels à projets.
- Labélisation Promeneur du Net.
- modification des agréments.
- dispositifs conventionnés avec l'Etat, Organismes publics, Associations, etc.

Il est à noter que les horaires et jours d'ouverture de la Maison des Jeunes pourront être amenés à évoluer en fonction des besoins.

Projet Educatif « Jeunes 11/17 ans » 2020 - 2026

Sur la base du Projet Educatif, les projets pédagogiques des équipements ainsi que le PEDT (Projet Educatif de Territoire) sont déclinés comme suit :

L'action éducative et pédagogique "globale" devra donc se construire sur la base du projet éducatif communal suivant :

D'un point de vue général

- Assurer à chaque jeune au sein de chaque activité et structure un cadre de qualité et une parfaite sécurité physique, morale, affective et sanitaire en corrélation avec ses besoins et attentes.
- Offrir à chaque jeune la possibilité d'avoir accès à des loisirs **et des séjours** de qualité ainsi qu'à un accompagnement pédagogique adapté.
- Permettre à chaque jeune de construire un projet collectif ou individuel.
- Harmoniser le fonctionnement des structures d'accueil du jeune avec les autres institutions ou partenaires (collège, lycée, associations, cellule parentale, etc.).
- Rendre le jeune acteur de ses loisirs.
- Créer une dynamique collective des jeunes dans l'intérêt de la Commune.
- Rendre accessible, au sein des structures d'accueil, les activités aux jeunes en situation de handicap.
- Favoriser la découverte de nouvelles pratiques telles que les pratiques culturelles (musique – théâtre – livres – etc.), environnementales, citoyennes, etc., en complément des activités physiques et sportives.
- Développer et pérenniser des actions/services propres à la Commune ou mutualisés dans une logique de territoire (Convention Territoriale Globale Val de Durance).
- Assurer une présence éducative pour les jeunes sur les réseaux sociaux. (Promeneur du net).
- Assurer à chaque jeune un accès à une information conforme et complète dans les domaines des loisirs, des orientations scolaires/professionnelles, de la santé, de la citoyenneté, etc.

Sur le plan social

- Favoriser la mixité et l'intégration sociale au sein de la « cité » au travers des actions menées.
- Contribuer à l'éducation à la santé auprès des jeunes et à la prévention de la délinquance (conduites à risque, addiction, etc.)
- Réintégrer le jeune en fragilité sociale.
- Accompagner la parentalité : renouer le dialogue avec le jeune au sein de la cellule familiale.

Sur le plan citoyen.

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de chaque jeune tout en l'articulant avec les intérêts communs : contribuer à la construction de son identité, développer sa socialisation et l'acquisition progressive de son autonomie.
- Favoriser le mieux vivre ensemble : la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité dans le respect de chacun.
- Faire réapproprier au jeune les valeurs de la République : Liberté – Egalité – Fraternité dont le principe de Laïcité en est le ciment.

Projet Educatif « Jeunes 11/17 ans » 2020 - 2026**Sur le plan des partenariats**

- Assurer une communication active avec l'ensemble des partenaires institutionnels : C.A.F des Bouches du Rhône, D.D.C.S, Conseil Départemental, la Région, La Métropole Aix-Marseille-Provence, le Territoire du Pays d'Aix, etc.
- Contribuer aux bonnes relations et aux partenariats avec les acteurs locaux qui œuvrent aussi en faveur de la jeunesse, le tissu associatif et le milieu scolaire.

1. PRESENTATION DE LA MAISON DES JEUNES.

Le local « Maison des Jeunes » est une maison d'environ 80m² composée d'une cuisine ouverte sur une pièce d'activités, d'un bureau, d'une salle d'eau, de 2 toilettes séparées (garçons / filles), de placards de rangement, d'un jardin clôturé avec terrasse et d'un garage.

La Maison des Jeunes se situe quartier des Rivaux, route du plan, dans l'enceinte des terrains de tennis, des stades de football et du city-stade. Agrément d'accueil : 18 jeunes de 11 à 17 ans (quota de 7 places pour les jeunes de 11 ans scolarisés en collège)

La Maison des Jeunes est un lieu :

- proche du centre-ville. (signalé par le rectangle rouge sur le plan ci-après).
- proche des infrastructures de transports en commun. (🚗 sur le plan)
- proche du collège et du gymnase. (🏫 sur le plan)
- proche des équipements sportifs. (🏊 sur le plan)
- accessible rapidement.
- proche des équipements institutionnels (en Mairie, rectangle rouge sur le plan)
- sécurisé, à l'écart des grands axes routiers pouvant représenter un danger.

La Maison des Jeunes regroupe l'accueil de jeunes 14/17 ans et l'accueil de loisirs 12/17 ans sur des jours et horaires d'ouverture complémentaires.

Des actions ou services complémentaires pourront être également proposés au sein de la structure en fonction des besoins identifiés auprès des - et par les - jeunes.

L'accueil de jeunes et l'accueil de loisirs 12/17 ans ont un budget de fonctionnement propre, contractualisés dans le cadre du marché avec l'association I.F.A.C.

Concernant les actions ou services complémentaires, des conventionnements spécifiques pourront être notamment mis en place (appel à projets, convention de partenariat, labélisation, etc.)

Le matériel et mobilier nécessaires au fonctionnement de la Maison des Jeunes :

- Un ou deux ordinateurs en libre-service, une imprimante.
- Un babyfoot.
- Une télévision et un lecteur DVD.
- Une console de jeu.
- Une table de ping-pong.
- Du matériel sportif : ballons, raquettes, etc.
- Matériel de camping.
- Tables et chaises.
- Réfrigérateur et micro-ondes.
- Canapé / fauteuils.
- Papeterie.
- Flyers et imprimés des partenaires.
- Livres.

Projet Educatif « Jeunes 11/17 ans » 2020 - 2026

2. ACCUEIL DE JEUNES POUR LES 14/17 ANS.

Avant-propos : les 14/17 ans sont généralement en opposition avec « l'autorité » et désacralisent progressivement la figure parentale, ils ont besoin d'être autonomes et de prendre seuls des décisions. A cet âge, la construction de son identité passe par des expérimentations, des choix propres, hors du schéma éducatif parental, mais un cadre de référence est nécessaire.

Le fonctionnement de l'Accueil de Jeunes est le suivant :

- Ouverture en période scolaire uniquement : le vendredi de 16h30 à 19h00, (vendredi précédant les vacances jusqu'à 23h00).
- Encadrement requis : un animateur (selon les périodes) titulaire du BAFA/BAFD et/ou un directeur titulaire du BPJEPS avec une expérience affirmée dans la direction d'un Accueil de Jeunes.
- Accès libre sur les horaires d'ouverture.

Les modalités de fonctionnement de l'Accueil de Jeunes ne doivent également pas être contraignantes et apporter de la souplesse à l'ensemble du public.

L'Accueil de jeunes doit à la fois permettre à certains d'aller et venir à tout moment, de participer à une activité encadrée et d'être autonomes dans la construction de leurs loisirs. L'accueil de jeunes doit aussi être un lieu de ressources où les jeunes peuvent se renseigner sur les domaines les intéressants (santé, vacances, emploi, etc.) en pouvant être mis en relation avec les partenaires institutionnels ou associatifs.

L'Accueil de Jeunes sera également un lieu de discussion et d'écoute à destination des jeunes ou leurs familles et des événements pourront être organisés (groupes de paroles, intervention spécifique en fonction de thématique, etc.).

Enfin, même si les jeunes peuvent être libres dans leurs activités, l'équipe pédagogique doit être en capacité d'initier une dynamique de loisirs et ne pas les laisser inactifs.

Toutes les actions menées, qu'elles soient dirigées, semi-dirigées, ou libres, doivent correspondre aux axes et objectifs définis dans le projet éducatif de la Commune.

3. ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 11/17 ANS.

Le fonctionnement de l'ACM 11/17 ans :

- Ouverture en période de vacances : du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00.
- Ouverture en période scolaire : mercredi de 13h00 à 18h00 et le samedi de 14h00 à 19h00.
- Fermetures annuelles : les deux semaines des vacances de Noël et deux semaines au mois d'août.
- Organisation de mini-séjour ou séjour pendant les vacances, sur les jours d'ouverture de l'accueil de loisirs.
- Encadrement requis : un animateur (selon les périodes) titulaire du BAFA/BAFD et un directeur titulaire du BPJEPS avec une expérience affirmée dans la direction d'un ACM.
- Accès uniquement sur les horaires d'ouverture.
- 7 places pour les jeunes de 11 ans scolarisés au collège.

L'accueil de Loisirs des 11/17 ans est un lieu où les jeunes sont pris en charge au travers d'un **programme d'activités spécifiques permettant la mise en œuvre du projet éducatif de la Commune.** En complémentarité de l'accueil de jeunes, qui a un ancrage

Projet Educatif « Jeunes 11/17 ans » 2020 - 2026

plus fort socialement, l'accueil de loisirs doit développer des actions pédagogiques de loisirs pour favoriser la pratique et/ou la découverte d'activités.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, le jeune doit impérativement respecter les heures d'arrivée et de départ fixées dans le règlement de fonctionnement.

4. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES.

En parallèle de la Maison des Jeunes, un travail de concertation et de construction est mis en place avec le public « jeunes ».

Cette concertation passe par le Conseil Municipal des Jeunes.

Ce Conseil Municipal des Jeunes formalise leur implication dans la vie de la « cité » et les rend réellement acteurs de leurs loisirs ou autres (apprentissage de la vie démocratique, des droits et des devoirs du citoyen, du sens des responsabilités à assumer). Ce Conseil Municipal des Jeunes permet également une meilleure prise en compte et donc une reconnaissance plus grande de leurs attentes par les partenaires institutionnels.

Il est animé par le Directeur de la Maison des jeunes. Les membres sont des élèves élus d'école élémentaire, collégiens, lycéens, des élus de la Mairie, parents, partenaires institutionnels (école, collège, Inspection de l'Education Nationale) et la coordinatrice enfance-jeunesse. Ponctuellement, et en fonction des thématiques abordées, d'autres membres pourront être associés.

Ce Conseil Municipal des Jeunes contribue également à l'évaluation et au réajustement des actions proposées.

5. LUDO'JEUNES AU COLLEGE.

L'action Ludo'Jeunes proposée par l'animateur/directeur de la Maison des Jeunes consiste à organiser des temps d'activités autour de jeux de société, jeux participatifs pour les collégiens ½ pensionnaires le mardi et jeudi de 12h00 à 14h00 au sein du foyer du collège.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention annuelle et reconductible si le bilan de l'action le détermine.

Cette action permet d'harmoniser la prise en charge du jeune tout au long de sa journée au sein des différentes structures qu'il fréquente, d'en donner une plus grande lisibilité et d'être un tiers-lieu au sein du collège.

6. ACTIONS TRANSVERSALES - PARTENARIAT

Des échanges et interactions doivent être poursuivies ou mises en place avec les institutions tels que la mission locale, le service culturel de la Commune, la bibliothèque, le tissu associatif peyrollais, etc.

Des passerelles entre l'Accueil de Jeunes, l'ACM 11/17 ans et le CMJ sont à renforcer/privilégier pour les ancrer dans un schéma pédagogique de fonctionnement.

Des soirées thématiques à destination des familles (santé – conduites à risques – orientation – etc.) et des réunions d'information doivent être proposées pour permettre la mise en place d'un réel partenariat famille/institution dans l'intérêt des jeunes.

Enfin, si le besoin est identifié, un Bureau d'Information Jeunes ou un Point d'Information Jeunesse pourra compléter et renforcer les actions à destination de la jeunesse.

Projet Educatif « Jeunes 11/17 ans » 2020 - 2026

Des appels à projets (MSA – CAF –Ministère de la Culture – Ministère de la Jeunesse – Conseil Départemental – Région - etc.) et des dispositifs conventionnés peuvent également venir compléter le panel des actions déployées en cas de besoin identifié.

7. L'EQUIPE D'ENCADREMENT.

La direction de la Maison des Jeunes sera assurée par un directeur diplômé du BPJEPS, ayant une expérience confirmée dans la direction d'un accueil de jeunes et/ou d'un accueil de loisirs 12/17 ans.

Il doit être en capacité d'impulser une dynamique pédagogique sur la base du projet éducatif de la Commune. Il doit être une force de proposition et de conseils. Pour ce faire, il travaillera en lien étroit avec la Commune par l'intermédiaire de la Coordinatrice enfance-jeunesse de la Mairie et de l'Adjointe déléguée à la jeunesse ou sa représentante.

L'équipe sera renforcée par un animateur, titulaire à minima d'un BAFA ou BAFD qui doit également avoir une expérience confirmée dans l'animation de ce public.

Le directeur et l'animateur doivent proposer des actions en lien avec le projet éducatif de la Commune. En ce sens, des temps de concertation doivent être régulièrement planifiés avec la coordinatrice enfance-jeunesse.

Les recrutements du directeur et de l'animateur seront réalisés conjointement par l'association IFAC et la Mairie.

8. EVALUATION ET SUIVI

Dans le cadre de la contractualisation du marché avec IFAC, des comités de pilotage trimestriels sont programmés afin :

- d'évaluer la pertinence des actions menées et de les réajuster éventuellement ;
- de valider les activités, séjours et projets envisagés ;
- de contrôler les moyens alloués et la fréquentation des équipements ;
- de vérifier la concordance des actions avec le projet éducatif.
- de développer de nouvelles actions pédagogiques.
- de compléter le projet éducatif en fonction des besoins identifiés.

Fait à Peyrolles en Provence, le

Olivier FRÉGEAC

Le Maire
Peyrolles en Provence